Election des Comités Directeurs des Ligues Régionales

7 novembre 2020

Désignation des Pouvoirs

Les phases du processus électoral, les dates clés

Date	Evènement	Action du collège électoral
30 juin 2020	Date d'arrêté des effectifs	**1 : Contrôle qualité saisie des Présidents d'Associations** • Actualité • Cohérence • Licence Active
7 octobre 2020 à 18h00	Date limite de dépôt des candidatures	
21 octobre 2020 **à 12h00**	Date d'arrêté du collège électoral	
23 octobre 2020 à 9h00	Ouverture du Site de recueil des Pouvoirs	**2 : Désignation des Pouvoirs par le Président** • Site dédié, délégué à tiers de confiance
30 octobre 2020 **à 18h00**	Fermeture du Site de recueil des Pouvoirs	
6 novembre 2020 à 8h00	Ouverture du Site de Vote	**3 : Scrutin en ligne** • Site dédié, délégué à tiers de confiance
7 novembre 2020 **à 12h00**	Fermeture du Site de Vote	

2 Désignation des Pouvoirs par le Président

2 – Désignation des pouvoirs par le Président

Objectif : établir le collège électoral

La liste consolidée des Présidents d'Association est établie le 21 octobre 2020 à 12h00.

Elle ne peut plus être modifiée après cette date / heure.

Elle est remise :

- au prestataire de gestion de la procédure de vote, à qui la désignation des pouvoirs est déléguée, à la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Le prestataire intègre la liste des Présidents à l'application dédiée de désignation des pouvoirs.

Le site de désignation des pouvoirs ouvre le **23 octobre 2020 à 9h00**, les identifiants sont envoyés nominativement à l'adresse mail de chaque Président à l'ouverture.

Une plateforme de support par téléphone/mail est ouverte auprès du Prestataire de Vote sur toute la durée d'ouverture du site de désignation des pouvoirs, en jours et heures ouvrées (lundi – vendredi, 9h00 – 18h00)

DATE LIMITE DE RECUEIL DES POUVOIRS : 30 octobre 2020 à 18h00 (heure métropole)

2 – Désignation des pouvoirs par le Président

Pré-requis : vérifier que la personne à qui l'on veut donner pouvoir est éligible

Le Président peut donner pouvoir à toute personne

- majeure à date du scrutin,
- possédant une licence active pour la saison 2020-2021 dans l'Association

Le Président peut se désigner lui-même s'il répond aux exigences ci-dessus.

L'application de désignation des pouvoirs utilise en temps réel les données d'Oval-e pour identifier les licenciés éligibles au pouvoir et renseigner les données mail et téléphone portable de la personne désignée. Ces données ne sont pas modifiables dans l'application, si elles sont incomplètes ou pas à jour, il faut les corriger dans Oval-e.

Comment faire ?

DATE LIMITE DE RECUEIL DES POUVOIRS : 30 octobre 2020 à 18h00 (heure métropole)

2 – Désignation des pouvoirs par le Président

Le processus de désignation des pouvoirs

Site de désignation des Pouvoirs : **https://ffr-pouvoirs.vote.voxaly.com**



Réception **dès l'ouverture du site** de désignation des pouvoirs à l'adresse mail du Président d'un mail du type ci-contre reçu de **ffr@votes.voxaly.fr** :

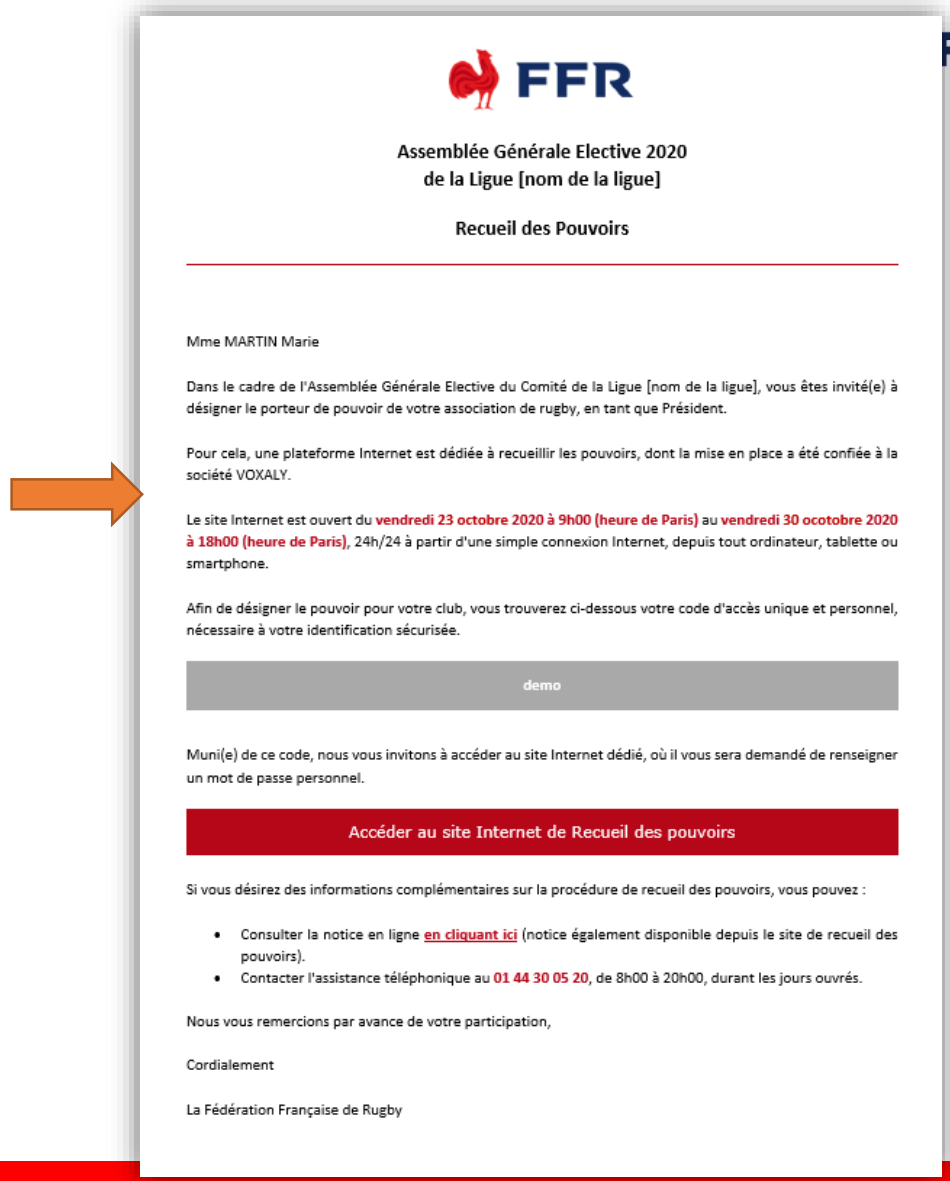

FFR

Assemblée Générale Elective 2020
de la Ligue [nom de la ligue]

Recueil des Pouvoirs

Mme MARTIN Marie

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Elective du Comité de la Ligue [nom de la ligue], vous êtes invité(e) à désigner le porteur de pouvoir de votre association de rugby, en tant que Président.

Pour cela, une plateforme Internet est dédiée à recueillir les pouvoirs, dont la mise en place a été confiée à la société VOXALY.

Le site Internet est ouvert du **vendredi 23 octobre 2020 à 9h00 (heure de Paris)** au **vendredi 30 ocotobre 2020 à 18h00 (heure de Paris)**, 24h/24 à partir d'une simple connexion Internet, depuis tout ordinateur, tablette ou smartphone.

Afin de désigner le pouvoir pour votre club, vous trouverez ci-dessous votre code d'accès unique et personnel, nécessaire à votre identification sécurisée.

demo

Muni(e) de ce code, nous vous invitons à accéder au site Internet dédié, où il vous sera demandé de renseigner un mot de passe personnel.

Accéder au site Internet de Recueil des pouvoirs

Si vous désirez des informations complémentaires sur la procédure de recueil des pouvoirs, vous pouvez :

- Consulter la notice en ligne en cliquant ici (notice également disponible depuis le site de recueil des pouvoirs).
- Contacter l'assistance téléphonique au **01 44 30 05 20**, de 8h00 à 20h00, durant les jours ouvrés.

Nous vous remercions par avance de votre participation,

Cordialement

La Fédération Française de Rugby

Un SMS est envoyé simultanément au Président pour confirmer l'ouverture :

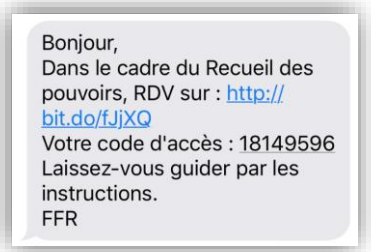

En cas de non-réception du mail, il faut aller vérifier dans son courrier indésirable.

DATE LIMITE DE RECUEIL DES POUVOIRS : 30 octobre 2020 à 18h00 (heure métropole)

2 – Désignation des pouvoirs par le Président

1ère connexion : authentification avec le code personnel reçu + code « captcha »

Personnalisation du mot de passe

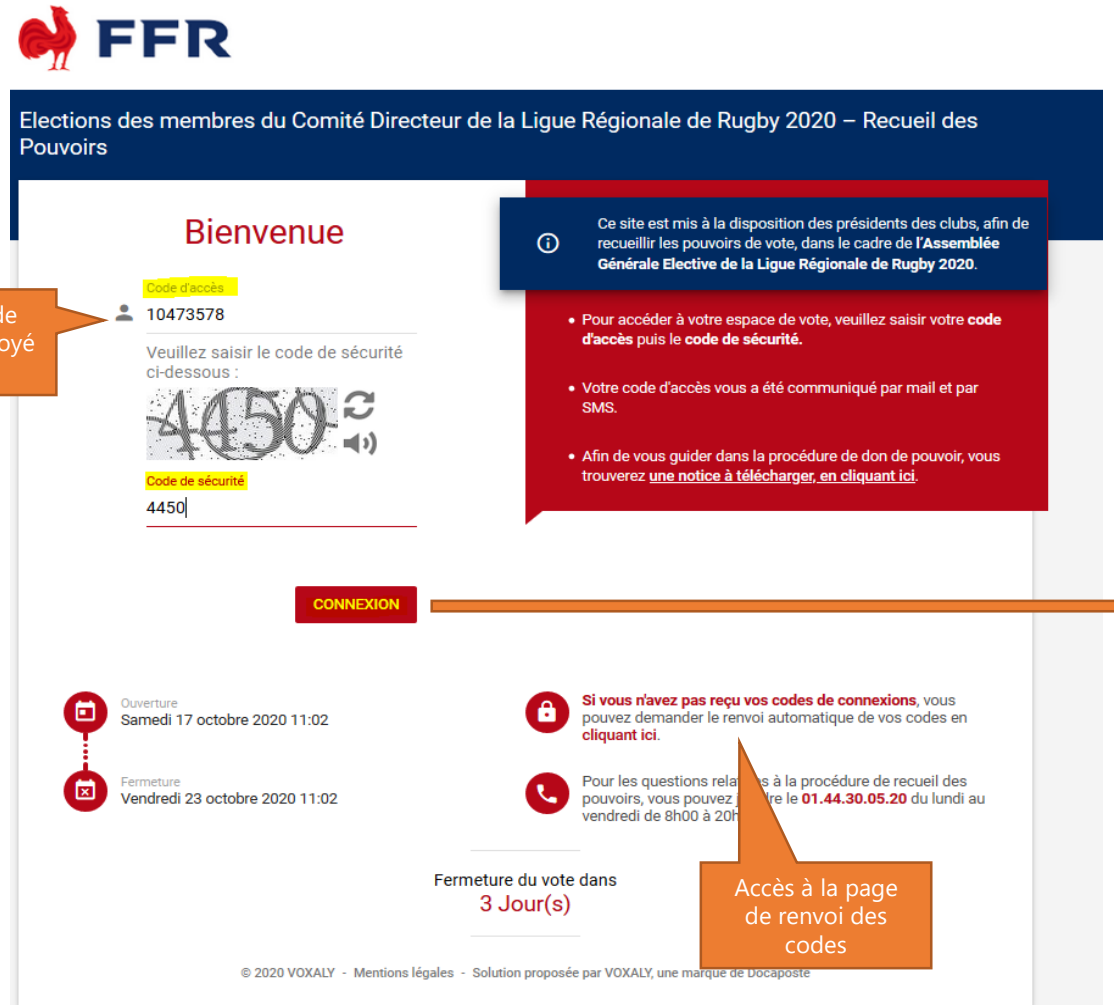

Saisie du code personnel envoyé par mail

Accès à la page de renvoi des codes



Saisie d'un mot de passe personnel

Contrôle de la personne connectée par des informations personnelles.

Il doit être saisi exactement sous la même forme (indicatif, espaces, points…) que le champ « Téléphone Portable » mentionné sur la fiche du Président dans **Oval-e**. En cas de doute, il faut donc consulter votre fiche de licencié sur Oval-e.

DATE LIMITE DE RECUEIL DES POUVOIRS : 30 octobre 2020 à 18h00 (heure métropole)

2 – Désignation des pouvoirs par le Président

Après connexion : désignation du pouvoir



Engagement sur l'état de Président et information sur le club représenté

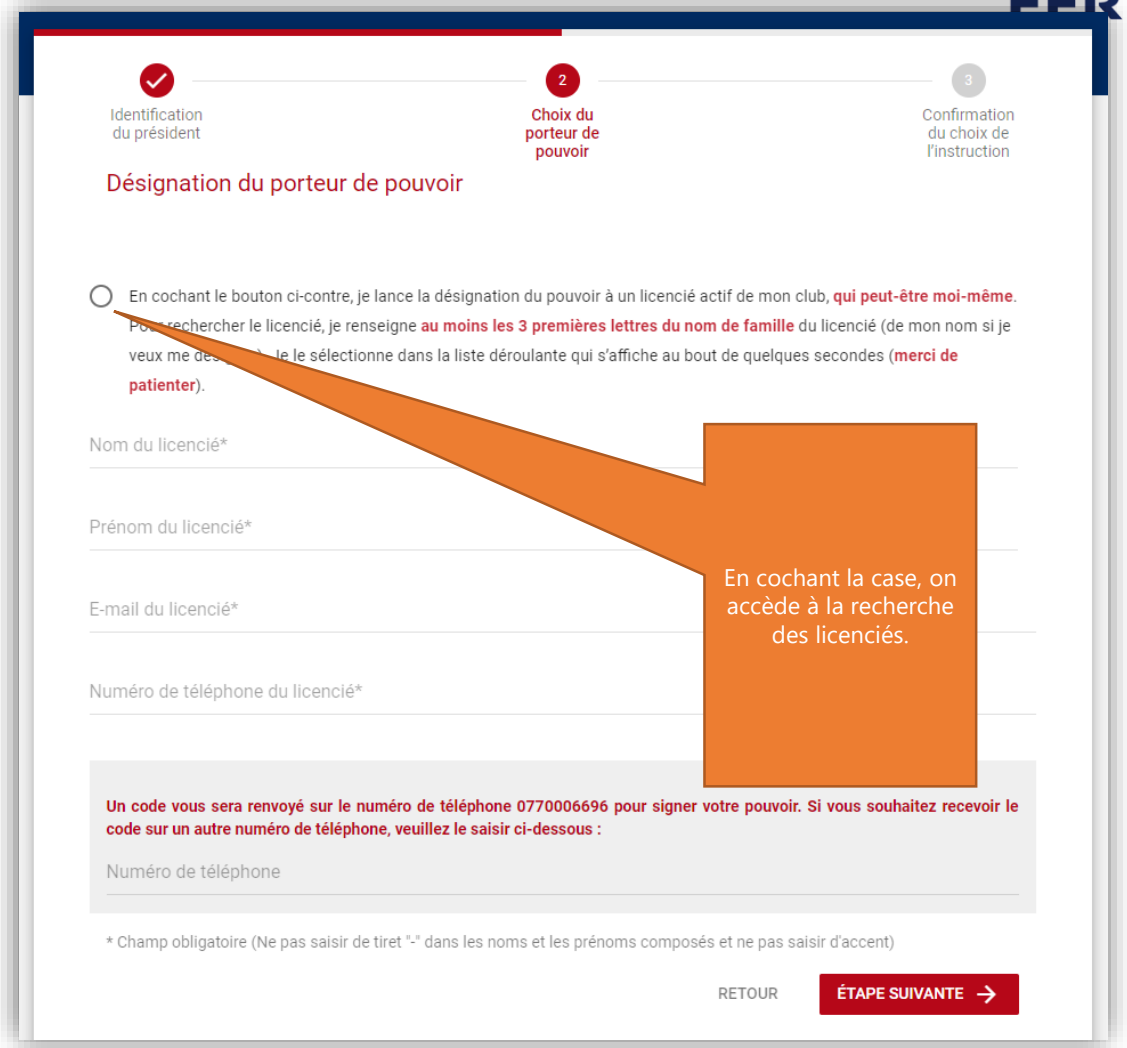

En cochant la case, on accède à la recherche des licenciés.

DATE LIMITE DE RECUEIL DES POUVOIRS : 30 octobre 2020 à 18h00 (heure métropole)

2 – Désignation des pouvoirs par le Président

Recherche et choix du licencié éligible à porter le pouvoir

1 - je coche la case permettant l'accès à la recherche des licenciés éligibles

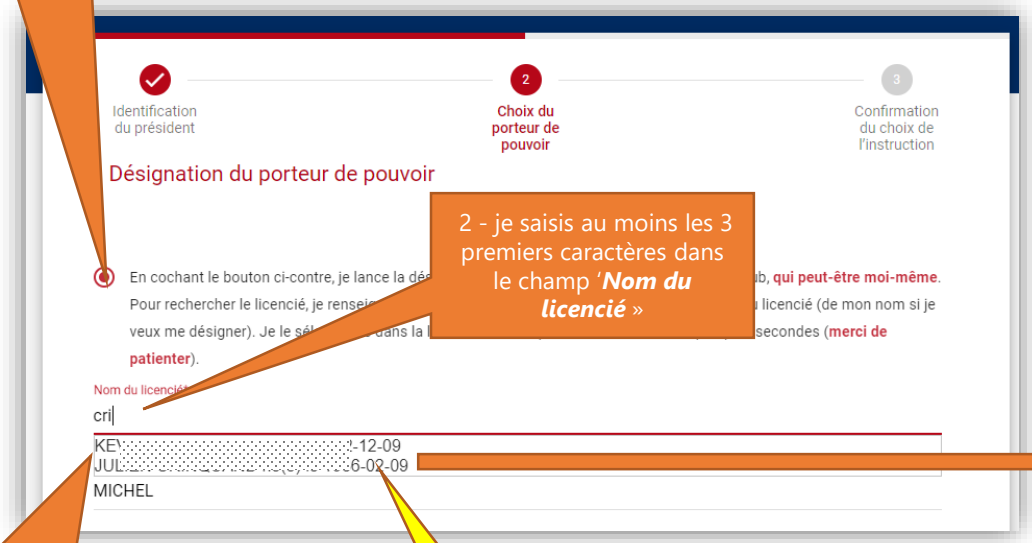

2 - je saisis au moins les 3 premiers caractères dans le champ '***Nom du licencié*** »

3 - La liste déroulante des licenciés éligibles du Club s'afffiche au bout de quelques secondes

Je clique sur le nom du licencié que je souhaite désigner

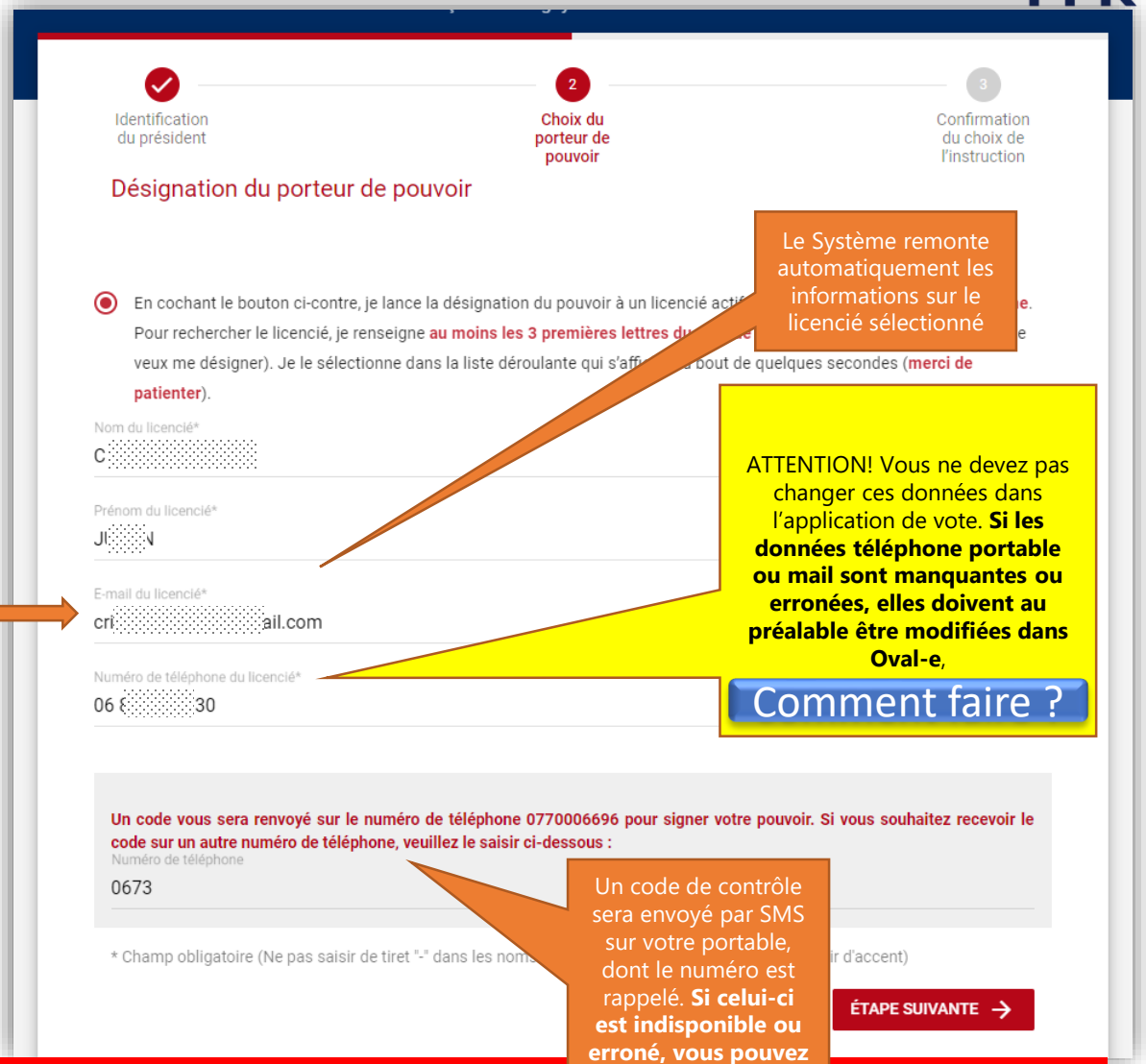

Le Système remonte automatiquement les informations sur le licencié sélectionné

ATTENTION! Vous ne devez pas changer ces données dans l'application de vote. **Si les données téléphone portable ou mail sont manquantes ou erronées, elles doivent au préalable être modifiées dans Oval-e**,

Comment faire ?

Un code de contrôle sera envoyé par SMS sur votre portable, dont le numéro est rappelé. **Si celui-ci est indisponible ou erroné, vous pouvez saisir un nouveau numéro vers lequel renvoyer le code**

DATE LIMITE DE RECUEIL DES POUVOIRS : 30 octobre 2020 à 18h00 (heure m

2 – Désignation des pouvoirs par le Président

Confirmation du choix

Récapitulatif des éléments du pouvoir désigné

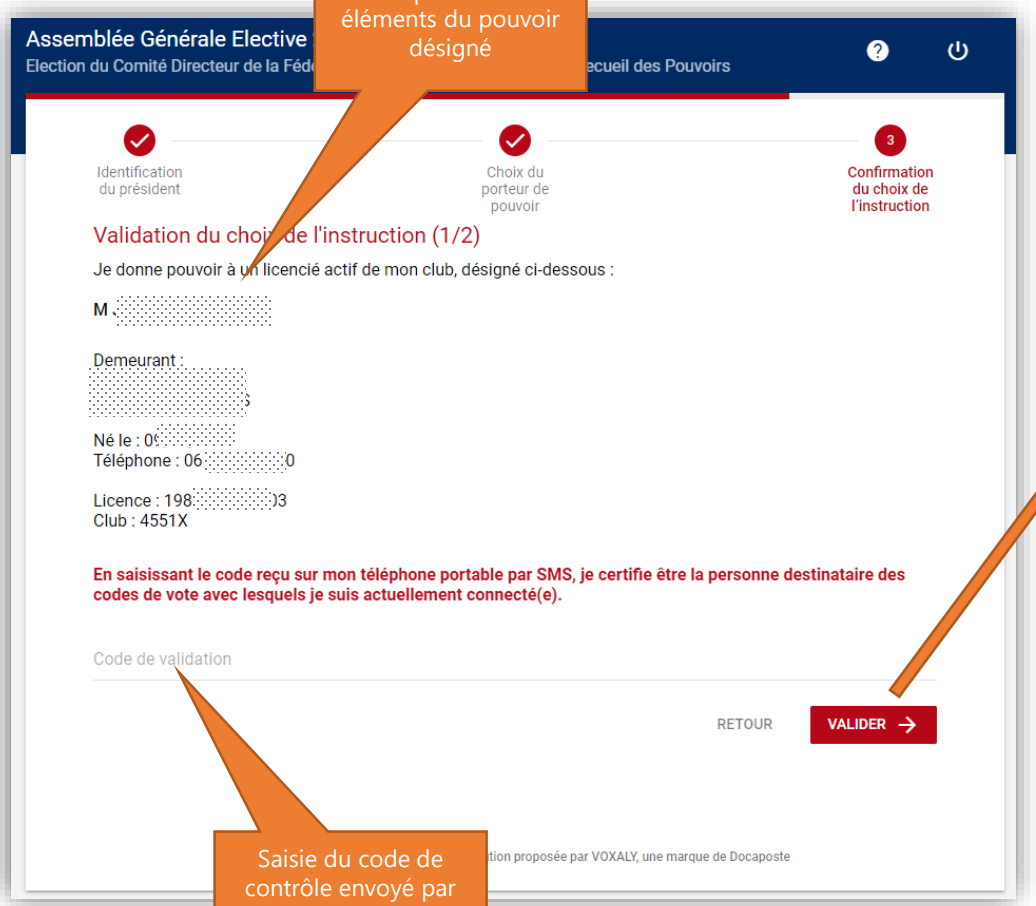

Saisie du code de contrôle envoyé par SMS sur le numéro de portable du Président



Il est obligatoire de valider cette étape pour confirmer l'instruction.

Si le processus est arrêté à ce stade, le pouvoir n'est pas pris en compte…



Fin de la procédure. Le Président est invité à télécharger l'attestation de désignation de Pouvoir.
Ce même document est envoyé à l'adresse mail du Président, après un délai de 30 minutes par sécurité.

La récupération et la possession de l'attestation (par téléchargement ou réception du mail) certifient la bonne et complète réalisation de l'opération de désignation de pouvoir.

DATE LIMITE DE RECUEIL DES POUVOIRS : 30 octobre 2020 à 18h00 (heure métropole)

2 – Désignation des pouvoirs par le Président

Contrôle de l'édition du pouvoir / modification du pouvoir accordé

Si le Président se reconnecte à l'application après avoir déjà désigné un pouvoir, il peut :

- Télécharger le pouvoir validé à nouveau pour contrôle de la bonne saisie,
- Modifier son choix et désigner un nouveau porteur de pouvoir. Dans cette seconde hypothèse, si la nouvelle désignation est menée à son terme, le nouveau pouvoir **ANNULE ET REMPLACE** le précédent.

Confirmation de la prise en compte d'une procédure de désigantion de pouvoir précédente

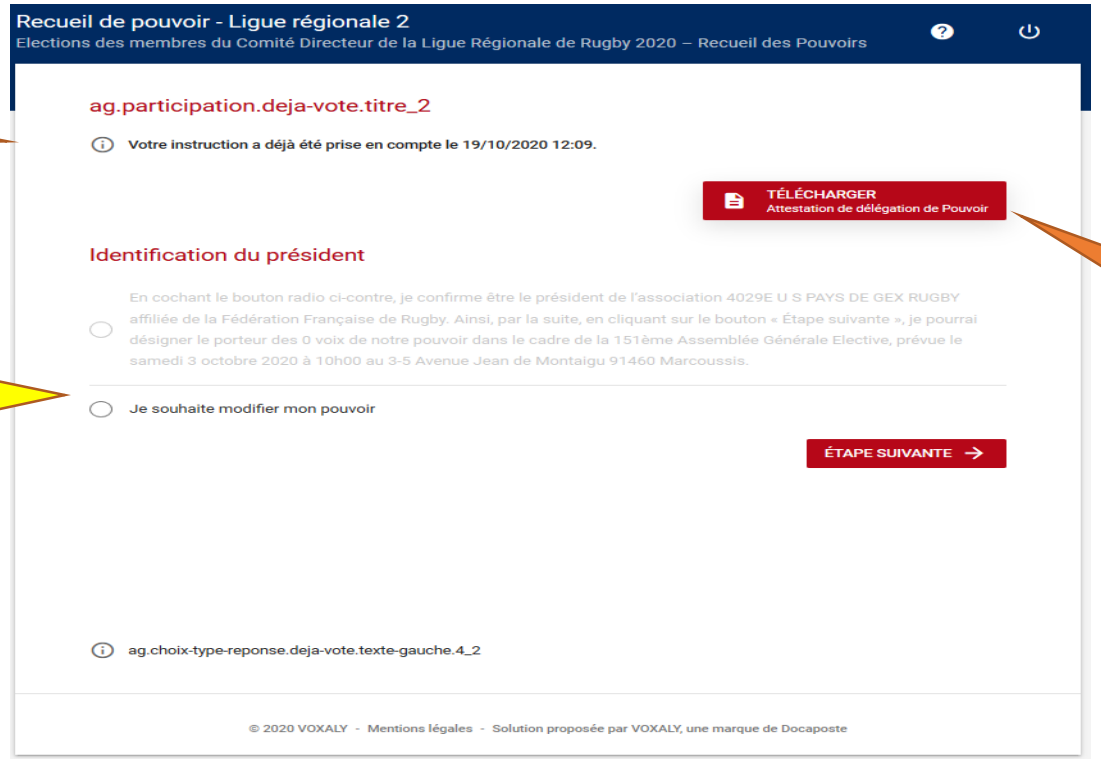

Le pouvoir déjà désigné peut être téléchargé pour contrôle de la désignation

Le Président, pour des raisons pratiques ou de choix, peut procéder à une nouvelle désignation de Pouvoir tout au long de la période d'ouverture.

A noter :

Seul le dernier pouvoir désigné sera pris en compte (le dernier pouvoir désigné annule et remplace tout choix de désignation de pouvoir précédent)

Un pouvoir n'est valablement enregistré qu'une fois cet écran de clôture atteint, il est confirmé par l'attestation reçue par mail et/ou téléchargée par le Président.

DATE LIMITE DE RECUEIL DES POUVOIRS : 30 octobre 2020 à 18h00 (heure métropole)

2 – Désignation des pouvoirs par le Président

Support

En cas de problème sur l'application de désignation des pouvoirs **https://ffr-pouvoirs.vote.voxaly.com**, un support dédié est mis en place au

01 44 30 05 20

Il peut être joint sur toute la période d'ouverture du site les jours ouvrés, de 8h00 à 20h00 (heures métropole)

Si vous avez des questions ou un besoin d'assistance sur Oval-e **https://ovale2.ffr.fr/**, vous pouvez écrire un mail à ovale@ffr.fr ou contacter en jours et heures ouvrées le 01 69 63 67 53

DATE LIMITE DE RECUEIL DES POUVOIRS : 30 octobre 2020 à 18h00 (heure métropole)